

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 26 février 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent et excusé : LAUDA Michel (1^{er} Adjoint).

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

OBJET : Adhésion au service médecine du CDG-64.

Le Maire rappelle aux membres du conseil que la surveillance médicale du personnel territorial est obligatoire.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques gère un service de médecine professionnelle auquel le Maire propose d'adhérer pour le personnel de la commune.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal:

- décide d'adhérer à compter du 1^{er} mars 2009 au service de Médecine Professionnelle du Centre de Gestion,
- autorise le Maire à signer la convention proposée en annexe,
- précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 26 février 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent et excusé : LAUDA Michel (1^{er} Adjoint).

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

OBJET : MOTION CELANESE.

Le Conseil municipal de la commune de LOUBIENG réuni le 26 février 2009, exprime sa vive inquiétude après l'annonce, par la direction de CELANESE, d'une évaluation en vue d'une éventuelle fermeture de l'usine de Pardies. 350 salariés sont directement concernés par cette menace.

Au-delà, les sites de YARA et AIR LIQUIDE Pardies, forts, respectivement, de 150 et 30 salariés seraient, eux aussi, menacés par cette décision du groupe CELANESE.

L'ensemble du tissu économique du bassin de Lacq - entreprises de maintenance, de logistique, mais aussi activités commerciales, artisanales, services publics - serait durement impacté par la cessation d'activité de l'unité CELANESE Pardies.

On évalue à près de 2 000 emplois, directement ou indirectement, les conséquences de cette décision.

Le Conseil municipal de la commune de LOUBIENG du 26 février 2009, exprime sa pleine solidarité aux salariés de CELANESE qui, avec responsabilité et dignité, se battent pour le maintien de leur entreprise.

Le Conseil municipal de la commune de LOUBIENG du 26 février 2009, s'associe aux démarches entreprises par l'ensemble des collectivités territoriales - communauté de communes de Lacq, Département, Région - qui ont proposé une mutualisation permettant d'assurer une plus grande compétitivité à la plateforme de Pardies.

Le Conseil municipal de la commune de LOUBIENG du 26 février 2009, se félicite de l'intervention de Monsieur le Préfet pour convaincre les dirigeants de CELANESE de l'importance de leur unité pardisienne.

Le Conseil municipal de la commune de LOUBIENG du 26 février 2009, demande :

- **au groupe CELANESE** de maintenir son usine de Pardies ;
- **à l'Etat** d'intervenir dans cette évaluation pour rappeler les responsabilités industrielles, sociales, économiques, environnementales de la CELANESE ;
- **à la Commission européenne** d'intervenir également dans cette évaluation pour rappeler que l'acide acétique et l'acétate de vinyle, actuellement produits par CELANESE, couvrent 90 % des besoins européens et ne sauraient être importés hors de la communauté sous peine d'une taxation qui rendrait ce « jeu de délocalisation » hasardeux pour le groupe CELANESE.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 26 février 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent et excusé : LAUDA Michel (1^{er} Adjoint).

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

OBJET : Réglementation de la circulation sur les voies et chemins ruraux.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que d'importantes dégradations ont été commises par des engins motorisés sur une partie des voies communales et des chemins ruraux de notre Commune. De nombreux riverains et utilisateurs de ces voies ont manifesté leur vif mécontentement auprès du secrétariat de notre Mairie. La Communauté de Communes de Lagor qui a compétence en matière de voirie et de boucles de randonnées a attiré notre attention sur le coût non négligeable de leurs réhabilitations.

Afin que, dans le futur, cette situation ne se répète pas, Monsieur le Maire pense qu'il serait opportun de réglementer la circulation des véhicules sur ces types de voies. A ce titre, il souhaite connaître l'avis du conseil sur cette affaire.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal:

- DONNE un avis favorable pour que soit étudié la possibilité de réglementer la circulation sur une partie des voies communales et chemins ruraux de notre Commune,
- DEMANDE au Maire de convoquer la commission voirie de la commune afin que la question y soit débattue le plus largement possible,
- DEMANDE à être de nouveau consulté avant qu'un arrêté soit adopté.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.

Jean François BARTHET
MAIRE

